QUESTIONNAIRE SUR LE DROIT de jouir des bienfaits du progrès scientifique et SES  
APPLICATIONS  
  
Pouvez-vous s'il vous plaît indiquer les domaines spécifiques en relation avec le droit de préférable dans le progrès scientifique et ses applications dans lequel votre organisation travaille et fournir des exemples de la nature des résultats que vous avez obtenus et des défis avec lequel vous avez travaillant sur cette question?

Accès aux avantages de la science et ses demandes  
  
1. Quelles sont les mesures juridiques, administratives et politiques existent ou sont prévues dans votre pays  
à:  
  
a) s'assurer que les groupes marginalisés bénéficient du progrès scientifique et ses applications,  
notamment, les femmes, les personnes handicapées, les groupes minoritaires, les communautés rurales  
et les peuples autochtones?

- Pour ce qui est des femmes : par exemple il y a un ministère de la promotion de la femme qui est une structure œuvrant dans un domaine spécifique du droit féminin. En ce qui concerne les personnes handicapées : par le gouvernement et la société civile pour protéger les droits des personnes handicapées, notamment :

- Le Code des Personnes et de la Famille qui oblige les parents à nourrir, entretenir et éduquer leurs enfants (article 296) et organise un régime de protection des personnes souffrant d’incapacité (articles 552 à 672) ;

- La mise en place du Comité multisectoriel de réadaptation et d’égalisation des chances des personnes handicapées (COMUREC/Handicap),

- La priorité accordée à l’inscription des enfants handicapées à l’école et le recul de la limite

d’âge réglementaire pour l’inscription et pour la participation aux examens et concours et pour l’intégration dans la Fonction Publique ;

- La lutte contre des maladies particulièrement invalidantes comme la lèpre, l’onchocercose, la méningite, la poliomyélite ou le ver de Guinée,

- La réalisation de l’étude multisectorielle sur la situation des personnes handicapées,

- La récente ratification par le Gouvernement de la Convention sur les Droits des Personnes

Handicapées (Avril 2009).

Par ailleurs, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), prend en compte l’accès sans discrimination de tous les Burkinabé, à l’équité et à l’égalité en matière de droits civils et politiques. Dans cette perspective, on note sur le terrain plusieurs initiatives de promotion de l’éducation inclusive, de l’alphabétisation, de l’accès à l’emploi, aux crédits et aux activités génératrices de revenus au profit des personnes handicapées.

b) promouvoir la recherche et développement dans des domaines particulièrement pertinents pour marginalisés  
groupes, par exemple, fournir des incitations pour la recherche innovatrice sur les maladies négligées? A ce niveau, depuis un certain temps au sein du ministère de la santé il existe un département qui lutte contre les maladies tropicales négligées. Et dans ce cadre des efforts sont réalisée par l’Etat.  
  
c) assurer et faciliter un large accès aux technologies de l'information et de la communication  
(Par exemple, les ordinateurs, Internet et téléphones mobiles)?  
Sur ce point, compte tenu de la pauvreté du pays, ne ma connaissance ceci n’existe pas par manque de volonté mais par manque de moyens.

d) d'identifier et de développer les applications scientifiques nécessaires pour des solutions durables  
pour garantir le droit de chacun à avoir accès à une nourriture saine et nutritive, l'accès  
à l'eau potable et l'assainissement, et de faire face au changement climatique?  
Dans ce domaine le ministère de l’agriculture et des ressources halieutique lutte pour l’atteinte des objectifs mais il faut reconnaître que beaucoup reste à faire.

2. Quels sont les principaux défis rencontrés dans votre pays en matière de recherche entreprise à  
niveau national et assurer l'accès à l'évolution scientifique et ses applications,  
particulièrement pour les groupes marginalisés?  
La responsabilité scientifique, les garanties et les recours  
Vous savez que le Burkina Faso n’est pas un pays industrialisé donc reste dépendant des pays développés et pour ce faire, rien ne peut se prévoir car il faut faire recours aux autres sans assurance.

3. Quels sont les mécanismes juridiques, administratifs et politiques existent ou sont prévues dans votre  
pays à:  
  
a) réglementer et surveiller la recherche scientifique et ses applications dans le secteur privé  
et le secteur public afin d'offrir des garanties contre toute atteinte à la  
pleine jouissance des droits de l'homme? En particulier, pour sauvegarder les droits humains des  
participants aux activités de recherche et les applications scientifiques par les secteurs public et privé  
institutions (par exemple les droits à l'information, consentement libre et éclairé)?

En ma connaissance dans notre pays il y a le (MBDHP) mouvement burkinabé des droits de homme et des peuples au-delà aucune information.  
  
b) protéger les droits des peuples autochtones et des communautés locales traditionnelles dont  
la connaissance est utilisée, dans le développement, la diffusion et la commercialisation de  
informations et connaissances scientifiques? Ce point comporte les informations précédentes.  
  
c) prévoir des recours efficaces et des garanties pour toute violation des droits humains liées  
à la recherche scientifique ou des applications de la science ou la technologie? (Par exemple judiciaires  
examen, nationales des droits humains des institutions ou des médiateurs, administratives et autres  
arrangements).  
  
Les droits de scientifiques et de travail collaboratif Aucune information  
  
4. Quelles mesures ont été mises en place pour reconnaître, respecter et protéger les droits  
de scientifiques à:  
  
a) liberté d'expression, d'information et d'association? Pour ce qui est du domaine scientifique je n’ai aucune idée mais la liberté d’expression existe même si elle n’est totale ainsi que celle de l’information ; en ce qui concerne la liberté d’association existe en référence à la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992.  
  
b) collaborer avec des collègues nationaux et internationaux, y compris par  
le partage des données, des échantillons, les résultats des recherches, et d'autres informations, en voyageant  
librement à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, et de mener des projets communs de recherche? Pour toutes ces données il n’y a pas obstacle.  
  
5. Qu'elles sont les mesures légaux, administratifs, politiques ou autres qui ont été adoptées / sont sous  
considération afin d'éliminer les obstacles à la communication et la collaboration scientifique,  
comme la censure, les restrictions sur l'accès à l'Internet ou sur la disponibilité gratuite  
de la littérature scientifique et des revues?  
  
Prise de décision participative et la transparence A ce niveau je n’ai pas d’information.  
  
6. Quelles sont les mesures mises en place pour assurer la diffusion des informations sur des  
la recherche scientifique et ses applications, y compris les effets potentiellement négatifs  
des domaines émergents de la recherche et ses applications, pour le grand public? Aucune idée  
  
7. Quelles sont les possibilités de participation significative du public au processus décisionnel  
sur les développements actuels et nouveaux de la science et la technologie? Les élus qui sièges à l’ADP assemblée des députés du peuple sont les porte voix de la population burkinabé car ils ont été élus pour représenter toute la population du pays ainsi, ceux-là participent au processus de prise de décisions.  
  
8. Quelles mesures ont été / sont prises pour promouvoir l'éducation scientifique de qualité à tous les niveaux  
pour tous, en particulier pour les filles, les populations rurales et les pauvres? International  
coopération, les réalisations et les défis ? Pour cette rubrique d’abord pour le filles il la mise en pratique du genre c'est-à-dire donner plus de bourses aux filles qu’aux garçons, aux enfants dont les parents ne sont pas salariés ou commerçants. La possibilité d’ouverture des établissements privés au niveau du primaire, secondaire et supérieur constitue des preuves pour la promotion de l’éducation.  
  
9. Est-ce le développement et l'application de la science et la technologie intégrée dans l’internationale  
politiques de coopération, tels que programmes d'aide directe au développement? Si oui, s'il vous plaît  
fournir des détails. Nous pouvons entre autres donner l’exemple de la coopération italienne, de l’Allemagne, le corps de la paix l’Amérique qui en sont des références.  
  
10. Quels sont les principaux obstacles et défis à la coopération internationale et ce  
mesures ont été prises pour répondre à ces? S'il vous plaît fournir les détails. Nous pouvons citer comme obstacle le bas niveau d’intellectualité de la majorité de la population qui fait qu’elle n’a pas connaissance de ces coopérations. Le manque d’infrastructures routières pour les villages les plus reculés pour se rendre auprès de ces institutions. La concentration des institutions de coopérations dans la capitale Ouagadougou complique l’accès de la population.   
  
11. Quelles sont les réalisations dans le domaine du progrès scientifique et ses applications?  
S'il vous plaît fournir les détails. A ce niveau il y a l’ouverture de nouvelles universités de Bobo, Ouahigouya, Ouagadougou et Koudougou qui constituent des témoins.